

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 22

Procuration : 4

**Votants : 26**

**OBJET : D2023\_5\_3**  
Création de postes pour les  
jobs d'été

L'an deux mil vingt trois

Le : **26 juin**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2023**

**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; URBATTEL P ; VIEUILLE R.

**Ont donné procuration** : IMARD C à ROUHIER D ; LACOURARIE S à BOURGADE L ; THOS F à GUERIN S ; VRIET L à DULAIS N.

**Excusée** : BERTHELON S.

**Secrétaire de séance** : Michel GAUDILLERE

Les rapporteurs font part que des travaux d'entretien de certains biens communaux sont à effectuer et qu'à cet effet, ils proposent de créer des emplois d'adjoints techniques territoriaux temporaires pour juillet et août 2023 qui seront proposés aux jeunes de la commune. Il est précisé qu'il est prévu au budget primitif 2023 les crédits pour 20 jeunes.

Ils font part que les emplois créés le seraient pour une durée de 30 heures par semaine. Les jeunes recrutés seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial selon le nombre d'heures effectuées.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,**

- donne un avis favorable pour la création de vingt postes d'adjoints techniques pour les jobs d'été pour la période de vacances scolaires de l'été 2023 à raison de 30 heures par semaine ;

- autorise Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer les contrats correspondants et toutes pièces à intervenir relatives à ces dossiers.

- dit que les crédits sont prévus au budget primitif 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 27 juin 2023**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 27 juin 2023**

Le Maire,